

Depuis quelques années, au Sénégal, la délinquance juvénile a connu des transformations étroitement liées à celles de la société. Le phénomène de bandes organisées s'est développé chez les garçons. Et, suite à des grossesses précoces non désirées, les jeunes filles sont victimes d'accouchements solitaires et dramatiques, qualifiés d'avortements ou d'infanticides. Ainsi, la nature des faits transgressifs s'est diversifiée et aggravée. Parallèlement, les orientations de la politique pénale conduisent à une augmentation du nombre de mineur(e)s placé(e)s en détention.

Dans ce contexte, une méthode éducative inédite, associant *Pratique de l'escrime et Justice réparatrice*, a vu le jour à la prison de Thiès, l'une des plus grandes villes du Sénégal. La démarche proposée repose sur trois principes essentiels :

- la sortie de la délinquance ne se décrète pas, elle se construit,
- l'intérêt des mineurs et celui des victimes et de la société ne sont pas divergents mais convergents,
- la confiance réciproque entre les acteurs - mineur(e)s, éducateurs issus de la société civile et agents pénitentiaires - est possible au titre d'une fin commune, l'intérêt supérieur de l'enfant

Le réalisateur, Nils Tavernier, décortique cette expérience dans l'un de ses derniers documentaires : « *La liberté en prime. Escrime et justice réparatrice* ». Il a tourné pendant deux ans avec des mineur(e)s détenu(e)s à la Maison d'Arrêt et de Correction de Thiès. Nelly Robin, chargée de recherche à l'IRD, et Mandiogou Ndiaye, magistrat, ont apporté leurs conseils scientifiques.

« *La liberté en prime* » fait découvrir une révolution dans la justice des mineur(e)s et les pratiques pénitentiaires. Au fil des séances d'escrime, les mineur(e)s entrevoient les possibilités de réparer et de se réparer, quel que soit le niveau de gravité des actes dont ils sont accusés. « *Avec l'escrime, j'ai appris le courage en prison ; je me suis battue avec les garçons et j'ai gagné ; aujourd'hui, je sais que je peux être une maman et donner cette force à mes enfants* » explique une jeune mineure de 17 ans, accusée d'infanticide.

Le film fait aussi intervenir les autorités judiciaires et pénitentiaires qui témoignent d'une profonde évolution des relations entre les Mineur(e)s, y compris entre les filles et les garçons, et d'une confiance réciproque établie entre les mineur(e)s et les gardiens.

« *Aussi étonnant que cela puisse être, l'escrime a canalisé la violence de ces enfants et a contribué à les responsabiliser afin de préparer leur liberté. La situation des filles posent aussi la question du droit à l'avortement* », insiste Nils Tavernier, premier témoin de cette aventure, initiée par l'Association « Pour le Sourire d'un Enfant », en partenariat avec la Fondation Open Society et le Ministère de la justice du Sénégal.

A propos du réalisateur :

Nils Tavernier s'est fait connaître en réalisant d'abord des courts métrages puis des documentaires. Au cinéma, en 2001, il fait partager sa passion de la danse avec "Tout près des étoiles" et co-réalise, avec Bertrand Tavernier, le film documentaire "Histoires de vies brisées : les "double peine" de Lyon".

Il travaille également pour la télévision et signe "Désirs et sexualités" en 2004, dans lequel il s'interroge sur la sexualité des Français, "L'Odyssée de la vie" en 2006, qui suit une femme tout au long de sa grossesse dans son affirmation en tant que maman au sein du couple et « Le mystère des jumeaux » en 2009.

En 2006, il met en scène son premier long métrage, « Aurore », un conte de fée sur l'univers de la danse. Puis, il travaille en parallèle sur des documentaires aux sujets tournés vers la gemellité (Le Mystère des Jumeaux), l'erreur médicale ("Que reste-t-il de nos erreurs ?") et les problématiques liées au handicap ("Destins de familles, face à la maladie d'un enfant"), thématique qu'il mettra de nouveau en scène en 2014 dans son deuxième long métrage, « De toutes nos forces », où un père (Jacques Gamblin) accepte le défi de son fils paraplégique : participer à une compétition sportive.